

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer
Révision à une demande d'offre à commandes

National Individual Standing Offer (NISO)

Offre à commandes individuelle nationale (OCIN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Electrical & Electronics Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7B3, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Système de commande sirène/écl	
Solicitation No. - N° de l'invitation M7594-145034/A	Date 2015-02-16
Client Reference No. - N° de référence du client M7594-145034	Amendment No. - N° modif. 003
File No. - N° de dossier hn460.M7594-145034	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HN-460-66393	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale 2014-12-18	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-02-20	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Guertin, Benoit	Buyer Id - Id de l'acheteur hn460
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-4479 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Cette modification (3) cherche à répondre aux questions suivantes:

Q1. Page 3, 4.1.6 : Serait-ce possible d'employer la formule « hors tension » plutôt que « rétroéclairage éteint »?

Réponse : Non. L'exigence doit être satisfaite lorsque le rétroéclairage est éteint, que le système soit hors tension ou non.

Q2. Page 4, 4.3.6 : La télécommande pourrait-elle mesurer 15 cm de hauteur sur 7,6 cm de largeur sur 3,8 cm de profondeur?

Réponse : Non. Les dimensions sont maximales; la télécommande peut être plus petite seulement.

Q3. Page 9, 7.2.2 : Le client peut-il fournir une image pour clarifier ce qu'il désire?

Réponse : Aucune image n'est disponible. La partie du système située dans la cabine (support) peut se trouver à divers endroits et son utilisation dans la cabine implique donc un raccordement par câble extensible, comme celui d'un combiné de téléphone, afin de réduire au minimum le brouillage causé par d'autres équipements, entre autres. Il n'est pas nécessaire que le raccordement au système de commande (généralement dans le coffre) consiste en un câble extensible, étant donné qu'il devrait être fixe et installé pendant la mise à niveau.

Q4. On exige la présence de deux centres de service, soit un dans l'ouest du Manitoba et l'autre au Canada atlantique. On exige aussi dans la demande d'offres que le fabricant d'origine assure un soutien direct si le fournisseur de service ne peut satisfaire à l'exigence. Étant donné l'exigence 12.2.1 de la page 13 (« Le délai consenti pour fournir un produit de remplacement est de 48 heures »), le client accepterait-il un modèle fondé sur un dépôt central au Canada (p. ex. à Ottawa) et que le soutien soit directement assuré par le fabricant d'origine?

Réponse : La période couverte par la garantie (section 12.2) et celle qui ne l'est pas, en particulier, doivent impliquer un soutien du fabricant d'origine si celui assuré par le fournisseur n'est pas adéquat. Il faut au moins deux centres de service au Canada (régions atlantique et ouest du pays) pour fournir un service approprié aux responsables de tous les parcs du pays. Mieux vaut davantage de centres que moins.

Q5. Annexe A, appendice 2, section 4.1.12 : « Le système doit comporter une interface d'ordinateur qui permet à un ordinateur externe de commander toutes les fonctions énumérées dans le présent document ».

QUESTION : Par « commander toutes les fonctions », affirme-t-on que la GRC doit pouvoir programmer ou configurer toutes les fonctions au moyen d'un ordinateur externe ou qu'un agent se trouvant dans la cabine d'un véhicule doit pouvoir commander toutes les fonctions à l'aide d'un ordinateur portatif qui s'y trouve également (p. ex. avec un ordinateur à écran tactile permettant d'allumer des feux ou d'utiliser une sirène pendant que le véhicule fonctionne ou circule)?

Réponse : On souhaite qu'un ordinateur, y compris un appareil à écran tactile, permette d'utiliser des fonctions rattachées aux feux et aux sirènes, entre autres, en cours de fonctionnement. La configuration du système est traitée à la section 4.3.

Q6. Annexe A, appendice 1, section 5.4.1 :

« Le fonctionnement du système doit être programmable au moyen de commutateurs DIP ou de téléchargement pour commander les tonalités de la sirène, les caractéristiques audio et les modes d'alimentation du système ».

QUESTION

Serait-il acceptable de fournir des « bretelles à broches » de carte de circuit imprimé plutôt que des commutateurs DIP?

Réponse : Non, car contrairement aux commutateurs DIP et aux interfaces d'ordinateur, ce type de bretelle pose des problèmes de manipulation pouvant entraîner l'endommagement du produit pendant leur changement ou leur permutation.